

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2021

PROPORTIONNELLE INTÉGRALE AU SCRUTIN LÉGISLATIF - (N° 4013)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CL3

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE UNIQUE

Supprimer les alinéas 2 à 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'est pas concevable de retenir le principe d'une seule liste pour représenter les Français établis hors de France. Je sais combien il est déjà bien difficile pour mes collègues, élus dans des circonscriptions pour certaines plus grandes que notre vieux continent, de pouvoir représenter nos compatriotes expatriés aux quatre coins du monde. Notre système démocratique a besoin de regagner la confiance des Français, il faut poursuivre nos efforts pour que l'ensemble de nos élus soient au plus près des territoires et non pas tomber dans les excès d'un jacobisme 2.0.